

Compte rendu de séance

Séance du 27 Septembre 2018

L' an 2018 et le 27 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AYGALENC Monique, COCONNIER Sonia, MADDALIN Christine, POTTIER Soazig, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, LOUAISIL Pascal, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, VALOTAIRE Denis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HURTEAU Sabrina à Mme AYGALENC Monique, JACQUEMIN Marie à Mme MADDALIN Christine, MASSET Geneviève à M. POTTIER Christian, MOREL Patricia à M. GILBERT Loïc, MM : DAHIOT Daniel à M. LOUAISIL Pascal, HERVOUIN Jean-Jacques à Mme CLOUET Nathalie, ROBERT Elie à Mme COCONNIER Sonia

Absent(s) : M. BESNIER Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 21/09/2018

Date d'affichage : 21/09/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

18-070 - SIEFT : Rapport sur le service d'eau potable - Exercice 2017

18-071 - Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert

18-072 - Amende de police : approbation financement et engagement exécution des travaux

18-073 - Lotissement "La clé des champs" : vente lot n°53

18-074 - Lotissement la cle des champs : vente lot n°57

18-075 - Vitré communauté : Approbation du rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1/01/2018

18-076 - Marché cantine : avenant ERCP

18-077 - Marché cantine : Avenant THEHARD

18-078 - Budget 2018 : Devis divers

18-079 - Marché Eglise : Avenant COUET

18-080 - Personnel : création emploi adjoint technique 2e classe Contractuel

18-070 - SIEFT : Rapport sur le service d'eau potable - Exercice 2017

Monsieur Loïc GILBERT présente au Conseil Municipal le rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable ;

Le Conseil Municipal:

PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2017,

INDIQUE que ce rapport est un document public qui peut être librement consulté à l'accueil de la Mairie.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-071 - Participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert

Vu les frais de fonctionnement de l'école Jacques Prévert pour l'année 2017;

Vu l'avis de la commission « finances » ;

DECIDE de fixer la participation des communes extérieures au fonctionnement de l'école Jacques Prévert pour l'année scolaire 2018-2019 comme suit :

- 717 € par élève en maternelle

- 293 € par élève en élémentaire

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-072 - Amende de police : approbation financement et engagement exécution des travaux

Le Ministre de l'Intérieur a fixé à 684 929 € la dotation 2018 relative aux recettes des amendes de police revenant aux communes de moins de 10 000 habitants du Département d'Ille-et-Vilaine. La Commission Permanente du Département, au cours de sa réunion du 25 juin 2018, a attribué les montants suivants à la commune de Bais :

- parc de stationnement en dehors des voies de circulation

Le Conseil Municipal

S'ENGAGE à exécuter les travaux ACCEPTE la somme de 5 108 €

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-073 - Lotissement "La clé des champs" : vente lot n°53

Vu la délibération n°16-107 du 29 novembre 2016 fixant le prix de vente des lots du lotissement "La Clé des Champs",

Vu le courrier de la personne intéressée par l'achat du lot,

Numéro de lot	Surface en M2	Prix de vente TTC	Coût du terrain par lot	Marge TTC	Marge HT	TVA sur marge
53	612	44 064,64 €	1 340,28 €	42 724,36 €	35 603,63 €	7 120,73 €

Le Conseil Municipal,

DECIDE de vendre à Monsieur PLATON et Mme GOUTAL,

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-074 - Lotissement la clef des champs : vente lot n°57

Vu la délibération n°16-107 du 29 novembre 2016 fixant le prix de vente des lots du lotissement "La Clef des Champs",

Vu le courrier de la personne intéressée par l'achat du lot,

Numéro de lot	Surface en M2	Prix de vente TTC	Coût du terrain par lot	Marge TTC	Marge HT	TVA sur marge
57	443	31 896,00 €	970,17 €	30 925,83 €	25 771,53 €	5 154,31 €

Le Conseil Municipal

DECIDE de vendre à Monsieur Jordan FIXOT,

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-075 - Vitré communauté : Approbation du rapport définitif de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1/01/2018

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5216-05 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), qui a créé la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui confie au bloc communal une compétence obligatoire en matière de « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI), avec transfert automatique aux EPCI à fiscalité propre, au plus tard au 1er janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 juillet 2017, portant sur la modification des statuts de la Communauté d'agglomération ;

Considérant la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 juin 2018 approuvant le rapport à l'unanimité des membres présents ;

Il vous est proposé :

- de valider le rapport d'évaluation des charges transférées de la CLECT du 21 juin 2018 relatif au transfert de la compétence GEMAPI, joint en annexe ;
- de valider les montants des attributions de compensation définitives avec effet au 1^{er} janvier 2018 (joint en annexe).

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-076 - Marché cantine : avenant ERCP

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;

Considérant que certains travaux complémentaires doivent être réalisés:

Lot		Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
5 Cloisons seiches/isolations/doublage	E R C P	41 826,78	4 341,07	46 167,85

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-077 - Marché cantine : Avenant THEHARD

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;

Considérant que certains travaux complémentaires doivent être réalisés:

Lot		Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
8 Peinture/sols souples	THEHARD	20 149,56	842,71 €	20 991,73

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cet avenant.

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-078 - Budget 2018 : Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants à payer en investissement :

BUDGET PRINCIPAL		
Pose rampe accessibilité	AMTM TOUBLANC	301,87 TTC
Meuble pour arts plastiques	DOINEAU	492,90 TTC
Détecteur de métaux	DUOBAT	285,60 € TTC
Mission géotechnique) Aménagement et sécurisation du centre bourg	LABO ROUTE	9 719,10 TTC
Acquisition poubelles/cendriers	V10	1 502,64 TTC
Cantine Aménagement extérieur	PIGEON	2 715,60 TTC
Chemins piétons	LEVACHER	TTC

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)

18-079 - Marché Eglise : Avenant COUET

Vu la délibération du Conseil Municipal autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;

Considérant que certains travaux n'ont pas été réalisés.

Lot		Marché en € HT	Avenant n°1 en € HT	Nouveau montant du marché en € HT
menuiserie peinture	COUET	42 241,04	-1 765,40	40 475,64

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de cet avenant ;

A l'unanimité (pour : 18, contre : 0, abstentions : 0)